

Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers(ères)

A l'attention de Mr Depierre
Député de la 1^{ère} circonscription de la Côte d'Or

Lundi 29 septembre 2008,
Chevigny - Saint - Sauveur

Objet : Appel des Présidents départementaux de l'Ordre des Infirmiers

Monsieur le Député,

Nous venons par la présente solliciter votre bienveillance quant aux évènements qui ont eu lieu le vendredi 19 septembre 2008.

En effet, répondant à l'initiative du Chef de Cabinet de la Ministre Roselyne Bachelot-Narquin (lettre du 8 août 2008), les Présidents des Conseils Départementaux de l'Ordre des Infirmiers sont venus à Paris pour être entendus par Me Mounier, conseillère technique auprès du Cabinet du Ministre.

Me Mounier refusant de recevoir l'ensemble des Présidents départementaux, l'entrevue n'a pas pu avoir lieu.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments suivants.

Les Présidents des Conseils Départementaux et régionaux présents ou représentés le 19 septembre 2008 à Paris demandent expressément à Madame la Ministre de la Santé, Me Bachelot-Naquin, qu'aucune décision et /ou modification relatives à notre actuel décret d'actes infirmiers, à la formation et/ou à l'exercice professionnel ne soient engagées, avant que le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers ne soit opérationnel.

L'Ordre des Infirmiers, en cours de constitution, est l'interlocuteur légitime et privilégié pour l'élaboration de ces modifications, car seul représentant issu d'élections caractérisant les choix de l'ensemble de la profession infirmière (article L4312-1 et suivants du Code de la Santé Publique).

Nous demandons que la Mission Bressand auditionne le Conseil National de l'Ordre Infirmier dès son installation, pour tout ce qui concerne le volet infirmier et avant de rendre toutes ses conclusions.

Nous vous remercions de la considération que vous porterez à notre courrier et espérons retenir votre sollicitude pour porter notre message auprès des plus hautes instances gouvernementales.

Recevez, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers de Côte d'Or